

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de l'Aube

**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de Mesnil-Saint-Père**  
\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 29 MARS 2024**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
11	10	10 + 1 pouvoir

Date de convocation 18 mars 2024
-------------------------------------

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Salle de la Mairie, sous la présidence de **Pascal HENRI**, maire.

Présents : **BERTOUT Emilie, BOUILLET Francis, BREVOT Gérard, COLLOT Françoise, CROIX Mylène, HENRI Pascal, LOYER Gilles, NICOLLE François, PRIEUR Brice, VANDERHOEVEN Sylvie.**

Absents : .

Représentés : **GAURIER Jacques à BERTOUT Emilie.**

**Madame BERTOUT Emilie** a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : Vote du budget primitif 2024**  
**N° de délibération : 14\_2024\_1**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu l'avis de la commission des finances du 15 mars 2024,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif du budget principal de la Commune de Mesnil Saint Père pour l'exercice 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte le budget primitif 2024 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous, au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, chacune de ces sections étant équilibrée en dépenses et en recettes.

<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>BUDGET PRIMITIF 2024</b>
011. Charges générales	280 564,77
012. Charges de personnel	176 950,00
014. Atténuation de produits	51 000,00
023. Virement section d'investissement	100 000,00
65. Autres charges de gestion	97 900,00

66. Charges financières	30 000,00
67. Charges exceptionnelles	5 000,00
68. Dotations aux provisions semi-budgétaires	10 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>751 414,77</b>

<b>RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>BUDGET PRIMITIF 2024</b>
002. Excédent antérieur reporté	385 614,77
013. Atténuations de charge	2 000,00
70. Produits des services	20 300,00
73. Impôts et taxes	60 000,00
731. Impositions directes	185 000,00
74. Dotations et participations	81 500,00
75. Autres produits de gestion	7 000,00
76. Produits financiers	10 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>751 414,77</b>

<b>DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>BUDGET PRIMITIF 2024</b>
002. Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0

16. Emprunts et dettes	41 000,00
20. Immobilisations incorporelles	100 000,00
21. Immobilisations corporelles	1 400 178,23 (442 478,23 RAR + 957 700,00)
<b>TOTAL</b>	<b>1 541 178,23</b>

<b>RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>BUDGET PRIMITIF 2024</b>
001. Résultat reporté	22 072,85
021. Virement de la section d'exploitation	100 000,00
10. Dotations et réserves (dont 1068 – 98 471,18)	107 471,18
13. Subventions investissement	810 934,20 (321 934,20 RAR + 489 000,00)
16. Emprunts et dettes assimilées	500 600,00
21. Immobilisations corporelles	100,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 541 178,23</b>

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Affiché le 3 avril 2024  
Pascal HENRI,  
Maire



Pascal HENRI  
2024.05.15 15:00:27 +0200  
Ref:6503477-9732031-1-D  
Signature numérique  
le Maire